

Descriptif du schéma « Répartition de la part de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables dans le mix électrique depuis 2008 »



La répartition est par année :

En 2007, les énergies renouvelables ont permis de produire 14,62 % de la production totale d'électricité :

- bagasse : 4,66 % ;
- géothermie : 5,89 % ;
- hydraulique : 1,21 % ;
- éolien : 2,73 % ;
- photovoltaïque : 0,12 %
- biomasse et biogaz : 0,1 %.

En 2008, les énergies renouvelables ont permis de produire 13,65 % de la production totale d'électricité :

- bagasse : 3,61 % ;
- géothermie : 5,54 % ;
- hydraulique : 1,30 % ;
- éolien : 3,02 % ;
- photovoltaïque : 0,18 %.

En 2009, les énergies renouvelables ont permis de produire 11,72 % de la production totale d'électricité :

- bagasse : 3,94 % ;
- géothermie : 3,04 % ;
- hydraulique : 1,30 % ;
- éolien : 3,14 % ;
- photovoltaïque : 0,32 %.

En 2010, les énergies renouvelables ont permis de produire 8,63 % de la production totale d'électricité :

- bagasse : 3,49 % ;
- géothermie : 0,85 % ;
- hydraulique : 0,90 % ;
- éolien : 2,37 % ;
- photovoltaïque : 1 % ;
- biomasse et biogaz : 0,2 %.

En 2011, les énergies renouvelables ont permis de produire 12,05 % de la production totale d'électricité :

- bagasse : 3,24 % ;
- géothermie : 3,30 % ;
- hydraulique : 0,87 % ;
- éolien : 2,67 % ;
- photovoltaïque : 1,97 %.

En 2012, les énergies renouvelables ont permis de produire 15,58 % de la production totale d'électricité :

- bagasse : 3,57 % ;
- géothermie : 2,93 % ;
- hydraulique : 0,80 % ;
- éolien : 2,95 % ;
- photovoltaïque : 5,32 % ;
- biomasse et biogaz : 0,1 %.

En 2013, les énergies renouvelables ont permis de produire 17,45 % de la production totale d'électricité :

- bagasse : 2,65 % ;
- géothermie : 4,70 % ;
- hydraulique : 1,11 % ;
- éolien : 3,28 % ;
- photovoltaïque : 5,70 % ;
- biomasse et biogaz : 0,1 %.

En 2014, les énergies renouvelables ont permis de produire 18,45 % de la production totale d'électricité :

- bagasse : 3,49 % ;
- géothermie : 4,35 % ;
- hydraulique : 1,55 % ;
- éolien : 3,14 % ;
- photovoltaïque : 5,92 %.

En 2015, les énergies renouvelables ont permis de produire 17,83 % de la production totale d'électricité :

- bagasse : 3,20 % ;
- géothermie : 4,71 % ;
- hydraulique : 1,20 % ;
- éolien : 2,95 % ;
- photovoltaïque : 5,77 %.
- biomasse et biogaz : 0,2 %.

En 2016, les énergies renouvelables ont permis de produire 17,59 % de la production totale d'électricité :

- bagasse : 2,78 % ;
- géothermie : 4,69 % ;
- hydraulique : 1,90 % ;
- éolien : 2,97 % ;
- photovoltaïque : 5,24 % ;
- biomasse et biogaz : 0,1 %.

En 2017, les énergies renouvelables ont permis de produire 20,49 % de la production totale d'électricité :

- bagasse : 3,61 % ;
- géothermie : 6,39 % ;
- hydraulique : 2,16 % ;
- éolien : 2,90 % ;
- photovoltaïque : 5,26 % ;
- biomasse et biogaz : 0,17 %.